

« La commission Bouchard-Taylor sort un rapport qui ne fait pas l'unanimité »...c'est ça la différence!

L'essentiel de ce rapport c'est l'ouverture face à l'autre, au Canada, à l'Amérique et au monde pour un Québec moderne. L'intégration est une relation à deux parties, celle qui désire s'y intégrer et celle qui l'accepte. La clef c'est l'accueil, l'altérité, l'existence de l'autre avec qui je me réalise dans ma nouvelle vie. Cela ce fait par la réconciliation et le dialogue c'est-à-dire, nous mettre d'accord sur ce qu'on est en désaccord. En démocratie c'est la majorité qui mène mais pas au mépris de ses minorités et réciproquement.

La fameuse crise sur les accommodements et sur la **menace des immigrants** de perturber l'identité nationale québécoise de souche n'était qu'un épouvantail de la presse en guise de sensations ainsi que certains de nos politiciens en mal d'électeurs, criant au **loup!** La commission, tout au moins, accepte une **crise de l'imaginaire** dû à des fausses perceptions. En démocratie et les gens ne devraient pas avoir peur les uns des autres.

L'intégration à la société d'adoption se réalise par **l'interculturalisme**, qui est le multiculturalisme canadien en action, à la **québécoise**. Loin de s'antagoniser, les deux philosophies se complètent au service d'une intégration ayant renoncé à la « convergence culturelle nationale ».

Le rapport a le mérite de nous rappeler qu'en matière de relations interculturelles, rien n'est facile. « La liberté que nous devons nous assurer mutuellement dans une société démocratique n'est pas uniquement celle, d'une valeur inestimable, d'abandonner ou de modifier nos convictions profondes, mais aussi de vivre ces convictions sans entraves indues, pour autant qu'on n'empiète pas sur la liberté des autres et que l'on ne contrecarre pas la bonne marche des institutions communes ». Dans le quotidien, nos valeurs peuvent être ou devenir conflictuelles et c'est alors que les accommodements deviennent raisonnables. Par contre les valeurs religieuses à dessins politiques outrageants ou subversives, la loi qui régit dans notre société, s'en occupe.

Le rapport reconnaît que la francophonie canadienne sera toujours sous tension dans une mer anglophone. « Cela est un élément permanent structurel de la société québécoise, quel que soit son statut constitutionnel ». Il est évident qu'il s'agit là d'une menace mais qui ne vient pas des immigrants. Dans les années 1950, 12% des immigrants parlaient le français et aujourd'hui ils sont 95% qui le parlent! Qui dit mieux?! Apprendre une langue, l'on s'approprie toute une gamme de valeurs qu'accompagne cette langue. C'est en raison de quoi, la culture francophone nord-américaine est et restera pour nous une référence.

Le rapport demande au gouvernement des appuis accrus à l'intégration des nouveaux venus tout en rappelant que cela passe par la reconnaissance de leur compétence et de l'accès égalitaire au marché du travail.

Tout ce que le gouvernement Charest a trouvé de « génial » c'est d'exiger à la venue de nouveaux immigrants une **déclaration morale d'adhésion** aux valeurs identitaires québécoises, ce que je trouve vexant de la part d'une société d'accueil: A part de nous « sucrer le bec » avec du sucre d'érable faire la preuve de notre amour face au Québec **nous l'avont fait** en adhérant cors-et-âme à la Francophonie nord américaine. Récemment, le président français, Nicolas

Sarcoszi, au Sommet de la Francophonie de Québec, s'est écrié : « Je ne vois pas au nom de quoi une preuve d'amour pour le Québec fraternel et familial devrait se nourrir d'une preuve de défiance à l'endroit du Canada!?! ». Le Canada, à l'instar du Québec, ne peut être que **notre pays d'accueil** ou nous sommes venus pour devenir des citoyens à part entière et non pas entièrement à part.

En conclusion **le rapport nous donne la main avec bienveillance. A nous de la serrer.** N'oublions pas que **la différence c'est la vie** et que quel que soit notre milieu de vie, il est toujours différent. **Il n'y a qu'à Val David ou l'on est chez soi!** Après tout, le philosophe Oswald Spengler nous enseigne que : « la culture est un phénomène enraciné dans un paysage naturel ».

* * *

DIFERENȚA ?!

Cum a evoluat diversitatea culturală și multiculturalismul canadian în ultimii ani.

La Convenția UNESCO din martie 2006, din 148 de state, 21 contra și patru abțineri, au votat în favoarea și promovarea **diversității expresiilor culturale.**

La Convenția din toamna trecută de la Ottawa, decizia a fost ratificată și de Uniunea Europeană, împreună cu Canada și Brazilia. De data aceasta, Convenția face din noțiunea de «diversitate culturală» o obligație din partea statelor aderente, o problemă juridică internațională; statele respective fiind obligate să garanteze și să protejeze cetățenilor lor IDENTITATEA CULTURALĂ. Această obligație, după UNESCO, exprimă o profunză aspirație înspre universalitate cu ambiția de a face parte dintr-o lume deschisă și diversă atât pe plan național cât și internațional.

În ce privește specificitatea culturilor naționale, încă nedefinite, s-a reținut totuși dreptul unui stat de a folosi « puterea » unei omogenizări sociale de respectat de către toți cetățenii unui stat civic (o nouă spiritualitate laică). Diferențele culturale sau religioase care ar putea să ne șocheze pot fi aplanate prin «acomodări rezonabile ». Pentru convențiile UNESCO, noțiunea de națiune civică nu poate fi decât de ordin politic, adică totalitatea populației cetățenilor care formează un stat național de cetățeni «a part entière », inclusiv a drepturilor culturale. Cu toate acestea, un grup, o instituție - oricare-ar fi ea, în societățile democratice, nu pot deveni autonome și forma un stat în stat. În aceste limite se situează politica multiculturală canadiană, asigurând tuturor cetățenilor o conviviabilitate umană.

Este, așadar vorba, de o politică multiculturală care ne poate face și pe noi românii să ne simțim ca la noi acasă în altă parte, dar acasă.